



Comité technique académique

21 novembre 2014



Il ne peut y avoir rénovation efficace de l'Education Prioritaire à moyens constants !

- Nous avons réaffirmé notre position par rapport aux conventions (Cantal, Allier et Haute-Loire) qui ne répondent pas aux besoins des écoles. Nous avons insisté sur le manque de poste dans tous les secteurs de l'école (classes, spécialisé, remplacement, etc.)
- Les effectifs annoncés en baisse ou en stagnation partout sauf dans le 63 ne prennent pas ou peu en compte les 2 ans
- En ce qui concerne l'éducation prioritaire, l'administration a classé les secteurs de collèges selon les quatre critères définis par le Ministère. Nous avons soulevé plusieurs questions :
 - o Des collèges et écoles sortent de l'Education Prioritaire alors qu'ils mériteraient d'y rester.
 - o Le critère de la ruralité n'est pas pris en compte. Les académies rurales ne doivent pas faire les frais d'un redéploiement national des moyens de l'Education prioritaires.
 - o Il y a des écoles qui mériteraient de relever de l'éducation prioritaire mais qui ne sont pas pris en compte.
 - o Il est évident que l'enveloppe académique est insuffisante et résulte d'un choix politique, à savoir conserver nationalement un nombre constant de REP et REP+, une gestion à moyens constants de la pénurie, dans le cadre d'une politique d'austérité. Il ne peut y avoir rénovation de l'Education Prioritaire à moyens constants !
 - o Malgré nos demandes, le rectorat n'a pas organisé un Groupe de Travail sur ce sujet

[lire la déclaration de la FSU](#)